



MDC Concept

Organisme de Formation Professionnelle enregistrée sous le numéro 76.11.01442.11 auprès du préfet de région d'Occitanie

MANOEUVRE INDICE BE

Référentiels : FORMATION OBLIGATOIRE SELON LA NORME NF C 18-510

Pré-requis d'accès à la formation : Personnel possédant quelques notions en électricité, avec une expérience adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Durée : 10h30 - Soit 1,5 jour

- Formation théorique : 7H
- Travaux pratiques : 3H30

Public concerné : Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à réarmer des protections au poste de travail, dans des zones avec présence de risques électriques.

Participants : 12 stagiaires maxi

OBJECTIFS :

•Exécuter en sécurité des réarmements de protection au poste de travail.

Partie théorique :

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Partie pratique :

•Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis :

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUE :

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)

ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigés adressés à l'employeur, à l'issue de la formation